



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

Nombre de conseillers en	Exercice	23
	Présents	19
	Votants	23

L'an deux mil seize, le 22 du mois de mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Xavier LE DUFF, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI (jusqu'au point N° 6), Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS :

Monique SOULIER donne pouvoir à Michel BELANTAN
Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Maryline BOROWIAK
Brigitte BERRIAT donne pouvoir à Xavier LE DUFF,
Kathia VENDOIS donne pouvoir à Luc BASSETTE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2016
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015
- Budget général de la Commune : affectation du résultat 2015
- Budget primitif 2016 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières -
- Budget primitif 2016 : Commune -
- Subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale -
- Création d'un groupement de commandes pour l'élaboration de plans de désherbage intercommunal et communaux -
- Questions diverses.
 - Demande de subvention pour visite de l'Assemblée Nationale par une classe de l'école élémentaire. -

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2016 :
Délibération N° 2016-03-1

Le conseil municipal, par 4 voix contre, 3 abstentions et 16 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2016 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015
Délibération N° 2016-03-2

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2015 dressé par M. Jean-François DELDICQUE, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2015, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 lesquels se présentent ainsi :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 348 801,51	2 341 177,25	3 689 978,76
Titres de recettes émis (b)	792 189,01	2 309 268,25	3 101 457,26
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	792 189,01	2 309 268,25	3 101 457,26
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 348 801,51	2 341 177,25	3 689 978,76
Mandats émis (f)	757 162,54	1 914 340,44	2 671 502,98
Annulations de mandats (g)	0,00	965,66	965,66
Dépenses nettes (h = f - g)	757 162,54	1 913 374,78	2 670 537,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 026,47	395 893,47	430 919,94
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-291 955,26	0,00	35 026,47	0,00	-256 928,79
Fonctionnement	463 008,53	463 008,53	395 893,47	0,00	395 893,47
TOTAL I	171 053,27	463 008,53	430 919,94	0,00	138 964,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	171 053,27	463 008,53	430 919,94	0,00	138 964,68

Il indique que Le solde des restes à réaliser **2015 en dépenses d'investissement s'établit à 181 560.67 €.**

Il rappelle que M. le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 tels qu'ils ont été présentés.

3. Budget général de la Commune : affectation du résultat 2015 **Délibération N° 2016-03-3**

M. Xavier LE DUFF rappelle que les résultats constatés de l'exercice 2015 figurant au compte administratif 2015 doivent être affectés au budget primitif 2016. Il sera procédé à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Il sera proposé au conseil municipal :

- De décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2016 : **395 893.47 € au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10** représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2015.

Patrick BLANDIN demande si l'affectation de l'excédent de 35 026.47 € de l'exercice 2015 est aussi réalisée. Non car à la clôture de l'exercice 2014, un déficit d'investissement de 291 955.26 € a été constaté, le résultat excédentaire de 35 026.47 € diminue ce déficit et le ramène à - 256 928.79 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 395 893.47 € au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10 représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2015.

4. Budget primitif 2016 : Fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières – Délibération N° 2016-03-4

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des trois taxes appliqués en 2015 et propose une augmentation de 1 % pour les taux de 2016.

TAXE	TAUX 2015	TAUX 2016 PROPOSE
HABITATION	8.96 %	9.05 %
FONCIERE BATIE	15.17 %	15.32 %
FONCIERE NON BATIE	56.05 %	56.61 %

Il rappelle que les bases de 2016 seront supérieures à celles de 2015.

Luc BASSETTE fait part à l'assemblée du peu d'impact de cette augmentation sur les recettes de la Commune, soit 10 000 € environ alors que 94 000 € avaient été annoncés dans les documents préparatoires. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une erreur de calcul et que + 10 % avaient été calculés au lieu de + 1 % d'où la différence.

Il précise que les autres Collectivités Territoriales ne vont pas augmenter les impôts cette année et que la Commune de ST CLAIR DE LA TOUR fera partie des « mauvais élèves ».

Le Maire, Jean-François DELDICQUE lui répond que les dotations de l'Etat étant en baisse partout, d'autres communes ont également prévu d'augmenter les impôts et que la hausse n'est pas importante mais permet d'assurer un peu plus de ressources au budget communal, d'autant plus que les bases augmenteront.

Emmanuel EGLAINE indique pour sa part que + 1 % n'est pas suffisant et qu'il aurait été d'accord pour des ressources supplémentaires de 94 000 € mais pas de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 4 voix contre, 5 abstentions et 14 voix pour, décide d'appliquer pour 2016 les taux proposés ci-dessus.

5. Budget Primitif 2016 de la Commune Délibération N° 2016-03-5

Le budget est présenté par section et par chapitre par Xavier LE DUFF, adjoint aux finances :

Section de Fonctionnement :

RECETTES

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 370.00
73	Impôts et taxes	1 612 628.00
74	Dotations, subventions et participations	280 400.00
75	Autres produits de gestion courante	35 000.00
76	Produits financiers	100.00
77	Produits exceptionnels	900.00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 060 398

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
011	Charges à caractère général	480 854.89
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 069 233.46
014	Atténuations de charges	4 200.00
022	Dépenses imprévues	86 837.00
023	Virement à la section d'investissement	139 719.45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 106.00
65	Autres charges de gestion courante	179 761.80
66	Charges financières	88 900.00
67	Charges exceptionnelles	885.40
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 060 398

Section d'investissement**RECETTES :**

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
021	Virement de la section de fonctionnement	139 719.45
024	Produits de cession	200.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 006.00
041	Opérations patrimoniales	161 399.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	630 893.47
13	Subventions d'investissement reçues	245 488.00
16	Emprunts et dettes assimilées	270.28
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 187 977.00

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
01	Solde d'exécution reporté	256 928.79
020	Dépenses imprévues	20 000.00
041	Opérations patrimoniales	161 399.80
013	Subventions d'investissement	122 640.00
016	Emprunts et dettes	212 556.86
20	Immobilisations incorporelles	14 200.00
21	Immobilisations corporelles	96 713.00
23	Immobilisations en cours	303 538.55
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 187 977.00

Luc BASSETTE indique que plusieurs tableaux différents ont été reçus. Il constate une diminution des recettes de fonctionnement de – 7 % et une baisse prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de – 5 %.

Il précise que la capacité d'autofinancement de la Commune n'est plus que de 100 000 € d'après lui d'où son inquiétude pour l'avenir.

Xavier LE DUFF lui répond que le mécanisme budgétaire impose de présenter un budget en équilibre et que la somme de 86 837€ est affectée dans le budget de fonctionnement aux dépenses imprévues. Il s'agira de garder cette somme pour pouvoir l'affecter l'année prochaine dans l'investissement.

Patrick BLANDIN précise qu'elle aurait pu être affectée directement en investissement.

Xavier LE DUFF indique qu'il s'agit d'une mesure de précaution.

Après en avoir délibéré et par 7 voix contre, une abstention et 15 voix pour, le budget primitif 2016 de la Commune est adopté comme indiqué ci-dessus.

6. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2016

Délibération N° 2016-03-6

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2016. Il propose une subvention à hauteur de **17 000 €** identique à celle de l'année 2015.

Claire KERRINCKX indique que la réunion du CCAS pour le vote du compte administratif 2015 et du budget 2016 est fixée au 24 mars et que les dépenses de l'année 2015 ont été supérieures aux prévisions budgétaires. Il a fallu puiser dans l'excédent qui a bien diminué d'où son inquiétude pour les budgets futurs.

Maryline BOROWIAK répond qu'effectivement de nouvelles actions ont été réalisées et que des demandes d'aide sociale plus nombreuses ont été faites auprès du CCAS.

Jean-François DELDICQUE précise qu'un ensemble de partenaires tel le Département, concourent à l'aide sociale.

Elle précise que des économies seront réalisées sur des postes budgétaires comme les cérémonies et les colis aux anciens pour revenir à un seul colis par foyer.

Luc BASSETTE regrette lui aussi qu'il n'y ait pas eu de présentation des besoins du CCAS.

Maryline BOROWIAK indique que l'année prochaine, un DOB sera présenté au CCAS avant le vote du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 voix contre, 3 absentes et 16 voix pour vote la subvention de 17 000 € au CCAS pour 2016.

Mme Claire KERRINCKX et M. Luc BASSETTE précisent que leur vote est conditionné par les points exposés ci-dessus.

7. Convention plan de désherbage communal

Délibération N° 2016-03-7

Christophe JULLIAN-DESAYES rappelle que dans le cadre de la démarche « objectif zéro pesticides » sur les espaces publics, le conseil municipal a souhaité mettre en place un groupement de commandes à l'échelle des Vallons de la Tour.

Pour pouvoir lancer la consultation, la Commune doit prendre une délibération autorisant la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'élaboration de plans de désherbage intercommunal et communaux.

Il s'agit d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes, d'accepter que la CCVT soit désignée comme coordonnateur, d'autoriser le Maire à signer la convention, d'autoriser le Président de la CCVT à lancer le marché portant sur l'élaboration des plans de désherbage intercommunal et communaux, d'autoriser le Président de la CCVT à signer tous documents dans ce cadre.

Luc BASSETTE rappelle qu'un coût de 1 500 € a été budgété pour l'étude. Il est également le « référent ambrosie » pour la commune dans la Commission Environnement mais cela semble intéresser peu de personnes.

Emmanuel EGLAINE précise qu'actuellement, il existe des subventions à hauteur de 80 % pour l'acquisition des matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette constitution d'un groupement de commandes aux Vallons de la Tour.

8. Questions diverses :

- voyage scolaire : demande de subvention de l'école élémentaire

Délibération N° 2016-03-8

L'école élémentaire prévoit une visite de l'Assemblée Nationale à Paris le lundi 20 juin 2016.

Le coût du voyage est de 2 337.40 € pour 27 enfants et 6 adultes.

Budget prévisionnel présenté par l'école :

Au total : 2 337,40 €

Financement	
participation des familles	5 euros par élèves soit 135 euros
participation Mairie	? (si 7 euros par élèves > 189 euros
participation Sou	? (si 16% > 374 euros)
action vente de pizza	500 euros estimé
	TOTAL = 1198 (manque 1139,4...)

Le conseil municipal doit délibérer pour attribuer une subvention pour aider à la réalisation de ce voyage.

Maryline BOROWIAK donne lecture d'un courrier du Directeur de l'école élémentaire : Nicolas MONTANGUON dont la classe de CM a été sélectionnée pour représenter l'académie au Parlement des Enfants et a présenté une proposition de loi.

Il s'agit d'une loi sur le changement climatique et les transports verts. Le Directeur a souligné la curiosité des enfants sur ces thèmes.

Mme Joëlle HUILLIER, Députée de la circonscription accueillera les enfants à l'assemblée nationale et les accompagnera.

Les enfants souhaitent bien sûr que leur loi soit choisie par le Parlement des Enfants.

Nicolas MONTANGUON sollicite le conseil municipal pour aider à la réalisation de ce voyage.

Maryline BOROWIAK rappelle que 7 € soit attribués par enfant pour les sorties scolaires, soit 189 €. Elle propose de rajouter la somme de 500 € soit une subvention totale de 689 € pour aider à la réalisation de ce beau voyage.

Elle précise qu'une 2^{ème} action de vente de plantes doit être organisée et une négociation est en cours sur le coût du transport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la subvention de **689 €** à l'école élémentaire pour aider à la réalisation de ce voyage.

La séance est levée à 20h15